



Procès-verbal de la réunion de Bureau du 29 mars 2021 (visioconférence)

Participants : Rémi BRENDEL, Claude GADY, Justin POURCHET, Christiane THIOU,
Gilbert et Madeleine VOLCKMANN.
Excusé : Jean-Louis DEPIERRE, Christian POTY, Robert TALLONE.

Ordre du Jour

- ✓ Subventions.
-

Claude Gady rappelle que la direction technique de la Fédération a organisé le 26 mars dernier une visioconférence, le Coders-25 était représenté par Jean-Louis Depierre qui en a fait un compte-rendu :

Compte-rendu de la réunion d'information du 26 mars 2021 (Jean-Louis Depierre)

Maxime LE BOURSICAULT
Séverine HAAS
Alain GUILLAUME
Jean-Pierre ADOIR
Jean-Louis DEPIERRE

Voici les principaux sujets abordés que j'ai notés :

1) Une note concernant le bilan des subventions allouées en 2020 (3 000 € pour le CORERS et 1 800 € pour le CODERS 25 : Activ'Mémoire et conférence médicale) doit être complétée assez rapidement (avant juin). Elle est accessible directement sur la plateforme de la Fédé (point à vérifier qui m'a un peu échappé).

Deux options sont possibles pour éviter le reversement des subventions inutilisées :

1. Demander le report des actions subventionnées jusqu'au 31/12/2021 (voire début 2022 en pratique, date du rapport).
2. Réorienter une ou des actions prévues vers de nouvelles actions qui pourront être réalisées avant fin juin 2021 (à conditions que ces nouvelles actions correspondent à la lettre de cadrage 2020).

Si l'option 1 est retenue il est bien sûr impossible de demander une subvention pour la même action en 2021.

2) La part de subvention de l'agence par rapport au coût global de l'action de formation pourra être augmentée et monter jusqu'à 70 voire 80% du coût global.

3) En ce qui concerne les demandes de subventions en général. Le CORERS et *a fortiori* le CODERS sont incités à demander des subventions pour financer directement des actions de formation. Celles-ci sont facilement justifiables par les frais de déplacement pour le CODERS.

4) Il est peut-être possible de demander des subventions à 2 organismes différents pour financer la même action. Ce point est à éclaircir en prenant contact au préalable avec le référent de la structure concernée.

5) La date de demande des subventions 2021 sera peut-être décalée de quelques jours.

À l'issue de cette réunion, Maxime Le Boursicault a fait parvenir un formulaire de déclaration sur l'honneur pour demander le report des subventions accordées en 2020 et encore non utilisées.

Utilisation des subventions

Claude Gady propose de passer en revue les différentes subventions actuelles :

1. – Conseil départemental

Sur les 1 000 € accordés en 2020, ~118 € ont été utilisés pour l'achat d'une imprimante (Cl. Gady), ~230 € pour l'achat d'un disque dur (Ch. Poty), reste 772 €. Claude Gady explique que les haras vont être partiellement réaménagés en Maison des Sports départementale, le CODERS bénéficiera d'un bureau et d'un magasin, plus des locaux à partager avec d'autres comités. Les crédits restants de 2020 pourraient être utilisés pour l'équipement de ces locaux (rayonnages pour le magasin, armoires qui pourraient également être utilisées par le CODERS). Claude ajoute que le cirque Pagnozoo qui occupe actuellement les locaux devrait libérer les lieux en juin 2021. Les locaux mis à disposition du CODERS sont situés à gauche à l'entrée du site :



Ces locaux ne seront sans doute pas disponibles avant septembre 2021. Certaines salles (petites et grandes) seront mutualisées et accessibles sur réservation auprès du Comité Olympique. Pour l'instant, seulement 3 comités sont intéressés par ces installations. Pour le CODERS, la demande porte sur un petit bureau, des rayonnages, des armoires... Rémi Brendel propose que ces locaux soient équipés d'une connexion Internet en vue de visioconférences ou de formations à distance. Les conditions d'équipement et d'abonnement restent à définir avec le CDOS. Claude ajoute qu'il faudra prévoir également une imprimante qui pourra rester dans le bureau et achetée grâce au reliquat 2020 (cf. ci-dessus).

Le Conseil Départemental a également accordé une subvention de 1 500 € sans que le CODERS en ait fait la demande. Geneviève Gady propose que ce crédit soit utilisé pour acheter du matériel destiné aux opérations de développement tel qu'un *Vitabri* (environ 1 000 à 1 200 €) ainsi que des banderoles. Gilbert Volckmann rappelle que le CDOS propose de prêter ce genre de matériel mais Claude préfère qu'il soit la propriété du CODERS afin de pouvoir le personnaliser. Une proposition analogue sera faite au niveau régional. Claude explique qu'il a été élu vice-président du CDOS en charge de la mission *Sport Santé Bien-être*, avec en particulier la gestion des véhicules et des matériels.

2. – Comité Départemental Olympique et Sportif

Concernant les 1 820 € accordés par le CDOS en 2020, rien n'a encore été dépensé. Ces crédits étaient initialement destinés à l'organisation de journées découverte (*swin golf, activ'mémoire*). Justin Pourchet fait remarquer qu'il est difficile d'envisager l'organisation de telles opérations si elles doivent être limitées à 6 personnes. Claude Gady propose de demander au CDOS le report d'utilisation de cette subvention jusqu'à la fin 2021 en espérant que les journées découverte pourront être organisées à l'automne en y ajoutant l'activité *disc golf* avec la participation du CODERS qui dispose du matériel et des compétences nécessaires. Compte-tenu du contexte actuel, est-il judicieux de demander des crédits au CDOS pour 2021 ? Rémi propose toutefois qu'une demande soit présentée pour l'aménagement des locaux des haras : ordinateur, internet, mobilier... Claude Gady suggère l'achat d'articles destinés aux opérations de développement (tee-shirts, casquettes, couvre-sacs, gilets de sécurité, stylos...).

3. – Crédits Agence Nationale du Sport : fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

Les 1 800 € accordés ont été utilisés pour acheter un équipement pour le *swin golf* (~560 €) et 2 kits *activ'mémoire* pour ~559 €, soit 1 122 € au total. Il reste donc environ 700 € ; Claude propose l'achat de 3 kits *activ'mémoire* et/ou *swin golf* qui pourraient être mis à la disposition des clubs de Retraite Sportive intéressés. Une enquête préliminaire auprès des clubs permettra de choisir le matériel le plus approprié. Claude rappelle que les subventions accordées doivent représenter en général 50 % du montant des achats réalisés, exceptionnellement cette année, cette proportion pourra atteindre 80 %. La question d'une demande de crédit pour 2021 se pose également pour l'ANS. Claude propose de ne demander aucune subvention pour 2021 et le report de la subvention 2020 jusqu'à la fin de l'année 2021 avec une lettre explicative.

4. – Demande de remboursement des frais des animateurs

Comme les 2 années précédentes, un dossier détaillant les frais de mission engagés par le CODERS pour la formation de la vingtaine d'animateurs du département diplômés en 2020 sera présenté au CDOS.

Discussion

En complément des *Vitabri*, Madeleine Volckmann propose l'achat de mobilier léger (table, chaises, présentoirs...). Claude ajoute que ces achats peuvent être pris aussi bien sur les crédits du Conseil Départemental que sur ceux de l'ANS.

Dans son document préparatoire, Christian Poty propose l'achat de petits matériels (matériels de gymnastique notamment). Claude Gady souhaite qu'une enquête préalable soit menée auprès des clubs pour recenser leurs besoins en la matière et que cette aide soit plutôt proposée sous forme d'une subvention pour que les clubs achètent eux-mêmes leur matériel, évitant ainsi que le CODERS soit en charge de leur gestion.

Claude rappelle que toutes les formations prévues au mois de mai ont été ajournées, le nouveau médecin régional devrait (si c'est possible) nous rendre visite en avril.

La Fédération, le CORERS-BFC et le CODERS-25 n'augmenteront pas leurs cotisations pour la saison 2021-2022.

La nouvelle Présidente de la Fédération s'appelle Madame Yolande Guériaud, seules 2 personnes de l'ancienne équipe ont été réélues. À noter l'élection de plusieurs dirigeants issus de BFC : Jean-Claude Cranga, Bernard Devise et Henri Peslin. Du point de vue financier, la situation de la Fédération est satisfaisante.

Agenda

Le prochain CoDir du CODERS par visioconférence aura lieu le mardi 18 mai 2021 de 9h à 11h.

Résumé

↳ Les propositions d'utilisation des crédits restant sur les différentes subventions seront soumises à l'approbation du Comité directeur lors de la réunion du 18 mai.
↳ Une demande de report des crédits 2020 non encore utilisés sera présentée au Conseil départemental, au CDOS et à l'ANS.
↳ Une demande de subvention pour la formation des animateurs sera présentée au CDOS

Le Président du CODERS 25



Claude Gady

Le secrétaire



Rémi Brendel

Merci à Christiane Thiou qui s'est chargée de dactylographier ce compte-rendu